



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Compte-rendu de la réunion commission de suivi de site CSS LOGITIA 13 novembre 2023

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSÉ/ABSENT
Collège administration			
Préfecture	Edwige DARRACQ	Secrétaire générale	Présente
SIDPC	Pierre-Emmanuel RIVALLAND Anaïs ZAVRAS		Présent Présente
SDIS	Julien VARCHES		Présent
DREAL	Jean ROGISTER Véronique MARCHAND		Présent Présente
DIRECCTE			Absent
DDT	Pascal EYMARD		Présent
ARS			Excusée
Collège collectivités			
Mairie de Montbartier	Jean-Claude RAYNAL Jean-Claude BALADIE		Absent Présent
Communauté de communes Garonne et Canal	VIGNEAU		Présente
Conseil Départemental Tarn et Garonne		Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Absent
Collège riverains			
DOUMERC PNEUS			Absent
FNE			Absent
SNCF			Absent
RFF			Absent
Collège exploitants			
LOGITIA	Responsable QSE		Présente
ARTERRIS	Responsable plateforme Responsable d'exploitation		Présent Présent
Collège salariés			
LOGITIA	Le représentant		Absent

ORDRE DU JOUR :

- 1. Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 29 juin 2022**
- 2. Bilan 2022 de la société LOGITIA**
- 3. Bilan 2022 de l'inspection des installations classées**
- 4. Question diverses**

Ouverture de la séance à 10h06, sous la présidence de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de Montauban.

Madame la Secrétaire générale se présente et évoque l'ordre du jour. Elle demande si des points préliminaires sont à aborder.

Aucun point particulier n'est soulevé.

1. Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 29 juin 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan 2022 de la société LOGITIA

Mme la responsable sécurité du site LOGITIA présente le bilan de société pour l'année 2022.

La société appartient au groupe Arterris. Le site comprend douze salariés à temps complet et huit salariés en intérim pour des périodes précises. Des formations ont été menées sur l'année avec des sessions de Sauveteurs Secouriste du Travail, Équipier de première intervention, conduite en sécurité d'engin, habilitation électrique et une formation interne sur les astreintes.

Les maîtrises des procédés et d'exploitation sont présentées, ainsi que les budgets alloués. Les dépenses préventives sont supérieures aux dépenses d'actions correctives.

Un exercice POI a été réalisé le 19 décembre 2022, avec pour objectif de vérifier les attitudes et réflexes des salariés. La télé-alerte a été déployée, celle-ci a correctement fonctionné. Le scénario portait sur un départ de feu dans une cellule. Les points positifs et les pistes d'amélioration sont exposés.

Les visites sur sites et audits sont présentés, dont 3 visites des services de la DREAL.

Une fuite sur la réserve d'eau de 1 000 m³ a été détectée en juin 2022, une mise en demeure a été émise en août 2022 et la recherche de fuite a été menée en septembre 2022. Les travaux ont été validés par le SDIS. À ce jour, la solution a été réalisée avec un budget alloué de 150 000 euros. Une visite doit être menée avec le SDIS, afin de tester les poteaux incendie.

Aucun accident de travail sur l'année 2022 n'est à noter. Un courrier de l'association FNE a été transmis à la mairie de Montbartier, concernant l'éclairage extérieur du site dit trop fort durant la nuit.

Mme la Secrétaire générale demande si cet éclairage répond à un aspect sécuritaire, en donnant pour exemple la ronde de sécurité et le premier niveau de sécurité.

Mme la responsable sécurité du site LOGITIA précise avoir étudié l'aspect sécuritaire et cela ne pose pas de problème, car le site dispose d'une sécurité infrarouge.

M. Baladié, adjoint au maire de Montbartier, acquiesce quant à la réception de ce courrier.

Mme la Secrétaire générale souligne le fait que l'éclairage favorise la sécurité des sites.

Mme la responsable sécurité du site LOGITIA aborde le sujet de la défaillance de l'électrovanne de la cellule F, avec une perte du dispositif d'extinction automatique de cette cellule pendant 9 jours. Elle expose la mise en place menée, afin de pallier ce problème.

Enfin, elle présente les événements divers ayant eu lieu sur le site pour l'année 2022, le bilan portant sur les objectifs 2022 avec deux objectifs atteints et un objectif non atteint (installation du FireDos reporté en 2023), puis le programme de prévention des risques pour les années 2023 et 2024.

Mme la Secrétaire générale remercie et demande si cette présentation appelle à des remarques.

M. le représentant du SDIS explique quant au plan de projection des travaux commençant dès le lendemain de la CSS, que ces derniers vont entraîner une désactivation du système d'extinction automatique du site pendant quatre semaines. Les 1 300 m³ de réserve d'eau de la bache incendie risquent de ne pas suffire si un sinistre se déclenche. De manière concomitante, le canal sera en période de chômage pour travaux, celui-ci aurait pu servir de seconde source. Pendant quatre semaines, une phase critique est à noter.

Mme la responsable sécurité du site LOGITIA se dit consciente de cette situation, néanmoins elle indique que le bassin d'orage est plein. En cas de sinistre, si la citerne de 1 300m³ est utilisée avec les trois poteaux incendie, une autonomie de huit heures est donnée. De plus, avec les deux cannes d'aspiration et la réserve de 1 000m³, l'autonomie est de sept heures supplémentaires. Deux bornes incendie ont également été identifiées à proximité du site.

M. l'inspecteur des installations classées indique que l'exploitant a prévenu la DREAL des travaux, avec une coïncidence malheureuse de chômage partiel du canal. Néanmoins, réglementairement, aucun écart n'est soulevé car le canal ne fait pas partie des moyens d'extinction incendie prescrits et que l'exploitant présente un plan de mesures compensatoires, afin de répondre à cet événement.

Mme la Secrétaire générale demande si les mesures transitoires sont de nature à répondre aux risques incendie.

M. le représentant du SDIS précise que ces deux bassins peuvent répondre ponctuellement. Néanmoins, le temps de mise en œuvre sera plus long.

M. l'adjoint à la cheffe du SIDPC demande, quant aux travaux, si une organisation différenciée est mise en place avec un redimensionnement d'activité, moyens humains ou de stockage.

Mme la responsable sécurité du site LOGITIA indique que le site reste en fonctionnement, avec la présence d'un gardien sur site 7 j/7 et 24 h/24. La cellule F sera allégée au maximum.

3. Bilan 2022 de l'inspection des installations classées

M. l'inspecteur des installations classées présente une vision du site avec la projection d'une vue aérienne. Les visites menées sont :

- Inspection du 22 juin 2022 : action nationale avec pour thématique la sous-traitance au sein des sites Seveso. L'exploitant dispose d'une organisation prenant en compte explicitement l'intervention d'entreprises extérieures.
- Inspection en binôme avec le SDIS le 1^{er} août 2022, suite à l'alerte le 26 juillet 2022 sur la perte d'extinction automatique pour la cellule 4/F, constatée par l'exploitant le 25 juillet 2022. Le résultat de la visite a mené à une demande d'un rapport d'incident, un plan d'action pour réparer la fuite ainsi que les justifications des réparations.
- Inspection inopinée le 18 août 2022 : la réserve incendie présente une fuite imposant à l'exploitant de la réalimenter en eau régulièrement. Dans un contexte de tension sur les

usages de l'eau, il n'est pas acceptable de maintenir une réalimentation permanente de la réserve.

Un projet de modification de la défense incendie a été déposé en novembre 2022. M. le Préfet a acté les modifications en février 2023, sous réserve des recommandations du SDIS. Les procédures internes ont été mises à jour.

Les inspections ont été menées à bien, avec une forte implication de l'exploitant.

Le sujet des travaux du système des émulseurs qui seront réalisés fin 2023 sera traité lors de la prochaine CSS.

Mme la Secrétaire générale demande si cette présentation appelle à des remarques.

Aucune remarque n'est soulevée.

4. Question diverses

Mme la Secrétaire générale demande si la mairie a des remarques à relever à ce jour.

M. l'adjoint au maire de Montbartier indique que le site date de l'année 2007, sans aucun souci avec les administrés. La seule remarque porte sur la réception du courrier de l'association FNE, comme évoqué précédemment.

Mme la Secrétaire générale demande qu'une réponse soit apportée à ce courrier, avec un aspect sécuritaire souligné.

M. le responsable d'exploitation de LOGITIA précise qu'une réponse sera envoyée à la mairie, afin de la transmettre à l'association FNE. Il précise que l'éclairage est un plus pour l'aspect sécuritaire du site.

Mme la Secrétaire générale invite la mairie à saisir la DREAL, afin de répondre à l'aspect sécuritaire de cette demande. Le niveau de sécurité doit être maintenu, en incluant également les interventions du SDIS.

Mme la Secrétaire générale remercie l'assemblée et lève la séance à 11h02.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Edwige DARRACQ